



## **RÈGLEMENTS DES SENTIERS..... ET PRINCIPES DE SÉCURITÉ !**

**POUR VOUS ASSURER UNE ACTIVITÉ PLAISANTE ET SÉCURITAIRE, VOICI QUELQUES PRINCIPES QUE NOUS VOUS DEMANDONS DE RESPECTER :**

*Le ou la responsable de la réservation se doit de renseigner les membres de son groupe sur les modalités et conditions de réservation ainsi que sur les règlements des sentiers et des principes de sécurité.*

### **VOUS ÊTES RESPONSABLE DE VOTRE PROPRE SÉCURITÉ**

Les activités en plein air peuvent comporter certains risques. Chaque visiteur demeure responsable de sa propre sécurité. Ainsi, vous devez donc toujours vous assurer de posséder les compétences et habiletés requises à la pratique de l'activité choisie. Il est très important de connaître et respecter vos capacités physiques et de disposer des équipements appropriés, lorsque requis. Vous préparez adéquatement constitue le premier pas vers la pratique agréable et sécuritaire de vos activités préférées.

### **DROIT D'ACCÈS OBLIGATOIRE**

Pour l'inscription, vous devez passer au bureau d'accueil du village des bâtisseurs ou au bureau d'accueil du secteur Lac et Chute Windigo. Vous pouvez également acheter vos droits d'accès en ligne au : <https://www.parcmontagnedudiable.com/reservation-en-ligne/>

L'acquiescement du droit d'accès journalier est obligatoire pour les personnes non membres. Nous vous rappelons que votre contribution est essentielle au bon fonctionnement de notre organisation qui est un OBNL et qu'elle participe au développement et à l'entretien des infrastructures qui vont vous accueillir. Tous les skieurs et raquetteurs doivent porter leur billet d'un jour ou leur passe de saison visiblement.

La clientèle séjournant dans le parc doit défrayer la tarification d'accès pour les sentiers en sus de la tarification pour l'hébergement.

Il est obligatoire d'avoir préalablement fait une réservation auprès du Parc régional Montagne du Diable pour bénéficier de l'hébergement. Un hébergement illégal entraîne une infraction au règlement et a pour conséquence l'émission d'un billet d'infraction pouvant atteindre 1000 \$.

*Cartes de membre annuelles disponibles à l'accueil, informez-vous.*



## LES SENTIERS

Les cartes fournies sur ce site le sont à titre indicatif. Des cartes plus précises vous seront remises suite à votre réservation. L'équidistance des courbes sur les cartes est de 10 mètres.

Tous nos sentiers pédestres-raquettes sont balisés avec des losanges bleus ◆ et/ou des points jaunes ● sur les arbres.

De plus, la signalisation permet au randonneur de s'orienter de façon sécuritaire et de connaître régulièrement sa position en référence avec la carte que nous lui fournissons. Il faut quand même être vigilant, dans la forêt c'est la force de la nature qui règne : la neige cache un losange bleu ou un point jaune, un arbre bloque le sentier, un ruisseau déborde, etc. Des exemples qui font des exceptions, nos sentiers sont bien entretenus.

Nos cartes sont également disponibles sur l'application ONDAGO. Bien que celle-ci est très pratique pour vous géolocaliser sur la carte à l'aide de votre téléphone intelligent, nous vous demandons de toujours avoir une version papier avec vous en tout temps en cas de bris ou défectuosité de votre appareil électronique.



Vous devez faire le point sur la carte à chaque intersection signalisée, d'un abri ou de tout endroit pouvant vous aider à vous localiser précisément sur la carte.

Veuillez noter que les pistes de raquettes et de ski de randonnée nordique ne sont pas damées, ce sont les premiers raquetteurs et skieurs qui ont le plaisir d'ouvrir les pistes.

Les sentiers pédestres-raquettes sont impraticables en ski nordique, et les sentiers de ski nordique peuvent être potentiellement dangereux pour les marcheurs. Pour votre sécurité et votre confort, **il vous est INTERDIT d'emprunter les sentiers de ski nordique si vous êtes en raquette, et inversement.**



## DÉPART TARDIF

Les balises repères ne sont pas réfléchissantes dans le noir. Il est donc important de partir tôt et de prévoir le temps nécessaire pour compléter votre trajet avant la noirceur.

- Ne partez jamais en randonnée seul(e).
- Choisissez un parcours qui vous convient.
- Apportez un téléphone cellulaire si possible, informez au moins une personne de l'itinéraire prévu.
- Ne partez jamais sans la carte des sentiers (les numéros d'urgence y figurent).
- Assurez-vous de porter de bonnes chaussures et apportez des vêtements adéquats pour la randonnée, selon les conditions climatiques. Nous vous suggérons d'avoir plusieurs couches de vêtement afin d'adapter votre tenue vestimentaire à la température de la journée.
- Apportez de l'eau et une collation.

Nous vous recommandons fortement de circuler dans nos sentiers en groupe de deux personnes minimums afin de pouvoir vous relayer au besoin. En groupe, désignez un membre expérimenté pour fermer la piste. Il aura la responsabilité d'accompagner les personnes plus lentes.

## CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Renseignez-vous à l'accueil et informez le personnel de votre itinéraire, les conditions d'enneigement et des prévisions climatiques de la région visitée. Évaluez bien votre temps de randonnée. Rappelez-vous que plus il y a de neige, plus vous aurez besoin de temps pour faire votre randonnée.

Il est important de vous munir d'une carte du territoire et de vérifier le temps requis pour compléter votre activité. En cas d'incertitudes, discutez avec l'agent à l'accueil avant votre départ.

## POLITIQUE D'URGENCE :

L'utilisateur des sentiers accepte toute responsabilité découlant des activités de randonnée et doit prendre les informations nécessaires pour assurer sa propre sécurité. Le Parc régional Montagne du Diable, se dégage de toutes responsabilités face à votre sécurité après les heures de fermeture de l'accueil (9h00 à 17h00) et des \*frais s'appliqueront en cas d'évacuation.

Les sentiers ont été spécialement tracés et aménagés pour vous permettre de profiter des plus beaux attraits que la Montagne du Diable a à vous proposer. Nous vous demandons donc de ne pas en sortir. En cas d'éventuel problème, les recherches en seront aussi facilitées.

Il est possible que vous ou l'un des membres de votre groupe vous blessiez. Si pour une raison de blessure, fatigue ou d'égarement, etc. nous devons vous évacuer sachez que nous sommes en mesure de le faire et que nous mettons tout en œuvre pour effectuer votre évacuation dans le plus court délai possible. Par contre, vous devez savoir qu'il y a des frais imputables à cet exercice.



## **COÛT ÉVACUATION D'URGENCE**

Toute demande de sortie ou de transfert de la part d'un usager est au \* **coût minimum de 120\$** pour la 1re heure et 60 \$ par heure supplémentaire.

Par mesure de sécurité, il est préférable de vous munir d'un téléphone cellulaire si vous en possédez un. En cas de problème, vous seriez ainsi en mesure d'appeler rapidement les secours.

## **NUMÉROS D'URGENCE**

**URGENCE : 911**

**819-436-3218**

**819-436-3219**

**819-440-6763**

**Sopfeu : 1 800 463-3389**

**Bureau d'accueil 9h à 17h**

**(P2) Bâtisseurs : 819-587-3882**

**(P3) Windigo : 873-429-0124**

(La couverture des téléphones cellulaires peut varier de façon considérable, selon les endroits)

## **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Respectez les propriétés publiques et privées. Les espaces auxquels vous avez accès sont mis gracieusement à votre disposition. Par respect pour les propriétaires qui autorisent votre passage sur leurs terres, nous vous demandons de ne rien endommager et de respecter les limites des sentiers. Le milieu forestier doit être préservé, évitez de couper des arbres ou de les mutiler.

Il est interdit de faire du feu ou de fumer lorsque vous circulez en forêt. Les risques de feu de forêt sont réels. Nous vous demandons donc de respecter les emplacements prévus à cet effet. Respecter les avis d'interdiction, dont ceux de faire des feux à ciel ouvert. Ne jamais laisser un feu sans surveillance. Assurez-vous qu'il soit bien éteint avant de quitter.

Il est interdit de faire des feux à l'extérieur et aux abords des refuges.



- Il est interdit de prélever ou de déranger tout élément naturel. De même, il est interdit de caresser tout animal que vous pourriez approcher, de les nourrir, ou de les déranger dans leur habitat naturel. Vous pourriez nuire au fragile équilibre de l'écosystème que vous visitez.
- Il est interdit d'abattre, d'endommager et de prélever des arbres, arbustes ou autres plans.
- Il est interdit de camper hors des terrains prévus à cette fin. Veuillez utiliser les plates-formes.
- Ne laissez aucun déchet, et ramenez TOUT ce que vous emportez. Ne laissez aucune nourriture dans les refuges. Assurez-vous de laisser un minimum d'impact sur l'environnement lors de votre séjour. Cette règle est de mise le long du sentier, les abris, les refuges ainsi que les stationnements.
- Même si vous croyez que l'eau y est buvable, mieux vaut la filtrer, la traiter (filtre, chlore ou iode) ou la faire bouillir (20 minutes) pour éviter de devenir gravement malade.
- Utilisez les toilettes sèches lorsqu'elles sont à proximité, autant pour l'urine que pour les excréments.
- Lorsque vous partez en randonnée, nous vous recommandons de barrer les refuges de nuit, ceci dans le but d'éviter que des objets disparaissent pendant votre absence. Si vous passez une nuit en abri de jour, nous vous recommandons d'utiliser un cadenas des lits et de vous en servir pour verrouiller vos bagages dans la boîte prévue à cet effet à l'extérieur.
- À votre départ, n'oubliez pas de fermer toutes les fenêtres et de verrouiller les portières de votre véhicule.
- Nous vous prions de prendre soin du refuge qui vous accueille.
- À votre sortie, prenez soin de vérifier la propreté et l'état des refuges. Vous devriez rapporter au personnel tout bris, anomalie ou problème remarqué. En quittant, vous devez verrouiller le refuge et rapporter les clés à notre bureau d'accueil. Si jamais vous oubliez de remettre les clés, vous devrez les retourner à vos frais à défaut de quoi nous vous chargerons des frais.
- Les bris ou les vols à l'intérieur des installations sont à la responsabilité des utilisateurs. Les frais seront chargés directement sur carte de crédit;
- Nous vous demandons d'avoir l'amabilité de nous communiquer toutes informations concernant l'état du sentier dans le but d'apporter les correctifs nécessaires.

## **RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES CHIENS**

Les chiens sont désormais les bienvenus dans les sentiers pédestres et de raquettes pour la randonnée. Les chiens ne sont cependant pas admis dans les abris, les refuges. En hébergement, ils sont admis dans les aires de camping, la minimaison havre des houles \$ et le chalet nature saint-pierre \$. De plus, votre animal devra être en laisse dans un rayon de 50 mètres de tous les abris et les refuges. Ils sont interdits sur le site durant la nuit.

Il est interdit de circuler avec chien dans les sentiers de ski et de vélo de montagne.

Le propriétaire du chien devra s'assurer que son animal ne dérange en aucun temps la quiétude des autres usagers. Vous avez la responsabilité de ramasser les excréments de votre chien et d'en disposer en respect avec la nature et des autres usagers.

## RENCONTRE FORTUITE AVEC UN OURS NOIR... MODE D'EMPLOI

L'ours noir est un animal très discret et fort paisible. Ainsi, il est très rare que les randonneurs se retrouvent sur son chemin, car il a l'habitude de s'éloigner lorsqu'il les sent ou les entend. Les cas où l'ours a attaqué l'homme sont extrêmement rares. Souvenez-vous qu'il s'agit d'un animal complexe et intelligent et que chaque rencontre s'avère différente.

Voici cependant quelques conseils si vous apercevez un ours noir :

Marche à suivre :



D'abord, si l'ours est loin et qu'il ne vous a pas encore vu, quittez tranquillement les lieux en rebroussant chemin et patientez jusqu'à ce que l'ours quitte ou encore en faisant un détour. Si vous avez surpris l'ours et qu'il est près de vous ou qu'il vous a identifié, éloignez-vous comme mentionné plus haut et parlez-lui sans crier.

Si l'ours ne s'enfuit pas, continuez de parler et sinon éloignez-vous définitivement.

S'il devient agressif ou qu'il vous suit, manifestez votre présence en parlant haut et fort, en tapant des mains en l'air et en vous montrant imposant et intimidant. Si cela ne suffit pas à effrayer l'ours, munissez-vous de bâtons et de roches et jetez-les dans sa direction.

N'oubliez pas de ne jamais fixer l'ours dans les yeux, il est important de faire face à celui-ci pour ne pas se faire attaquer de dos, mais il ne faut pas établir de contact visuel direct. Aussi, ne courez pas à moins que votre véhicule se trouve à quelques enjambées, car l'ours peut aisément vous rattraper. Finalement, ne tentez pas de jeter un vêtement, de la nourriture ou un objet vous appartenant, car il s'agit, pour lui, d'une récompense, ce qui l'encouragera. Ne faites le mort que lorsque l'ours vous attaque et que vous vous êtes défendus du mieux que vous pouvez (protégez toujours votre nuque et votre tête).

Les comportements agressifs :

Certains signes peuvent vous prévenir qu'un ours devient agressif, il balance la tête, souffle, grogne, halète, gémit, crie, claque des mâchoires, montre ses dents et ses griffes, tape sur le sol, fixe votre regard et replie les oreilles vers l'arrière. Tous ces comportements indiquent que l'ours se sent menacé.

Il pourrait être intéressant d'avoir sur soi un vaporisateur de poivre de Cayenne pour vous défendre, ainsi qu'une clochette ou un émetteur de son afin de vous faire entendre de l'ours avant qu'il ne vous voit.

---

**UNE PERSONNE QUI CONTREVIENT AUX PRÉSENTS RÈGLEMENTS PEUT ÊTRE EXPULSÉE, ET CE, SANS REMBOURSEMENT.**